



PROTOCOLE D'ORGANISATION

LIÉ A LA SITUATION SANITAIRE POUR L'ACTIVITE

SESSIONS « SOLIDARITE, TRAVAUX D'AIGUILLES »

Se déroulant dans la salle au RDC 12 places

(Un exemplaire du présent protocole sera remis à chaque participant)

Cadre général applicable dans les locaux du Foyer :

Port du masque obligatoire pour tous les plus de 11 ans,
Respect des règles de distanciation physique,
Liste des présents systématique pour chaque activité et pour chaque séance ou créneau,
Affichages préventifs à l'entrée des locaux,
Gel hydroalcoolique disponible à l'entrée et dans chaque salle d'activité,
Si une personne a des symptômes de la maladie, elle prévient le ou la responsable de l'activité ou une personne proche qui prévient immédiatement toutes les personnes présentes et le référent COVID du Foyer (Loïc Douart),

Prérequis :

Port du masque obligatoire durant toute la séance.
Respect des règles de distanciation physique (1 mètre).
Désinfection des mains avant et après la séance.
Chaque personne devra dans la mesure du possible limiter ses déplacements.

Logistique générale :

Désinfection des tables et des chaises, avant et après chaque activité
La liste des présents devra être établie lors de chaque rencontre
Installation : 2 par table, 1 à chaque bout.

